

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 3 (1911)
Heft: 10

Artikel: Le progrès
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

France, la conférence décide que seule l'American Federation of Labour sera reconnue comme organisation des travailleurs syndiqués de l'Amérique du Nord. Les membres de l'Industrial Workers of the World, étant admis sans difficultés dans l'American Federation of Labour, il semble juste qu'ils fassent valoir leurs récriminations là où il y a des personnes compétentes pour les examiner de près.

Pour la Bulgarie où deux organisations centrales se disputent la priorité, il fut décidé, pour le moment, de ne plus admettre ni l'une ni l'autre au secrétariat international. Par contre, ce dernier devra faire son possible pour persuader les deux organisations concurrentes que la meilleure des choses qu'elles puissent faire, est de se mettre d'accord le plus tôt possible. (A suivre.)



Le Progrès.

La machine à cueillir le coton est aujourd'hui un fait accompli. C'est à un Ecossais, fixé à Chicago, M. Auguste Campbell, décédé en août dernier, qu'on la doit. Elle représente plus de vingt ans de travail et d'efforts.

Le problème était, en effet, des plus difficiles à résoudre. Il s'agissait de cueillir le coton mûr et épanoui sans endommager la plante, sans enlever le feuillage, sans ramasser les fleurs ou les boules de coton n'ayant pas encore mûri. Car il n'en est pas du coton comme du blé, dont tous les épis arrivent ensemble à maturité et que l'on peut faucher d'un seul coup. Le coton, au contraire, éclôt peu à peu et doit être récolté en deux ou trois fois.

Malgré cela, M. Campbell ne se découragea pas. Les essais infructueux avec toutes sortes de matières: bois, fils métalliques, soies de porc, n'eurent pas raison de son entêtement. Et, enfin, un jour, il triompha: la cueilleuse de coton était une réalité. D'abord, il songea à la faire tirer par des mules, mais ces animaux causaient trop de dégâts dans les champs. Finalement, il y appliqua un moteur à explosion. Le moteur, plus docile que la bête domestique, donna les résultats attendus, et l'on put voir fonctionner cette extraordinaire machine.

Elle s'avance à travers les rangées des cotonniers, à l'allure d'un homme au pas, presse légèrement les plantes vers leur milieu à l'aide de deux guides et les abandonne sans leur avoir causé aucune dégradation, sans avoir enlevé ni fleurs, ni feuilles, ni coton insuffisamment mûr, mais après avoir cueilli tout celui qu'il convient de ramasser.

Huit cent seize doigts d'acier barbelés portés par des cylindres tournent sur des chaînes sans fin et viennent successivement presser toutes les parties des plantes, sans les détériorer. Ces doigts sont assez nombreux et assez serrés pour qu'aucune touffe de coton mûr ne puisse éviter leur

contact. Seul, le coton mûr est cueilli, car, seules, ses fibres peuvent être saisies par les barbes de l'acier!...

Un nègre ramasse en moyenne 115 kilogrammes de coton par jour et se fait payer 5 francs par 45 kilogrammes. La cueilleuse enlève en une journée 3000 kilogrammes et plus de coton, moyennant 30 francs.

Elle fait, en d'autres termes, en une journée et au prix de 30 francs, ce qui exigeait à main d'homme vingt-six journées de travail et 330 francs de salaire.

Résultat, dans notre bonne société capitaliste, de ce nouveau et incontestable progrès: moins de dépenses et plus de profits pour le propriétaire-employeur; plus de chômage et moins de pain pour les prolétaires, noirs ou blancs, qui n'ont que leur travail pour vivre.

Le Socialisme.



Notes diverses.

Terrorisme de la Société des arts et métiers.

On sait que messieurs les patrons et entrepreneurs, ainsi que leurs valets de pied, les journalistes bourgeois, accusent pour le moindre fait les ouvriers syndiqués d'être des terroristes, et toujours il est question de tyrannie syndicale, quand une organisation ouvrière cherche à se défendre contre les éléments rénitents ou traîtres.

Une décision qui vient d'être prise et annoncée par la Fédération des entrepreneurs et artisans du bâtiment à Berthoud, peut servir d'exemple caractéristique du terrorisme que messieurs les patrons savent exercer sur les éléments rénitents dans leurs propres rangs. Dans l'organe de publication de la Société des arts et métiers, *Schweiz. Gewerbezeitung*, rédigé par le célèbre Dr Tschumi, il s'est trouvé tout récemment la déclaration suivante:

« La Fédération des entrepreneurs et des maîtres artisans à Berthoud a décidé que jusqu'à nouvel avis aucun de ses membres ne sera autorisé à exécuter des travaux sur un même chantier à côté de M. Arma, entrepreneur à Berthoud, et qu'ils renonceront à se fournir auprès de tout fournisseur se trouvant directement ou indirectement en rapports d'affaires avec M. Arma. Par ses pratiques dans les affaires, ce monsieur méprise parfaitement les intérêts de l'industrie du bâtiment du pays, ce qui n'est avantageux ni pour les patrons, ni pour les ouvriers de l'endroit.

Berthoud, le 19 octobre 1911.

Fédération des entrepreneurs et maîtres artisans du bâtiment, Berthoud. »